

Infos lutte contre les discriminations

Semaine du 7/01/2013

Communiqué de presse du DD du 08/01/2013

Dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, le Défenseur des droits (DD) s'engage pour développer l'accès des enfants handicapés aux activités extrascolaires

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, constate dans les situations qu'il traite que les enfants handicapés sont confrontés à des difficultés pour participer aux activités extrascolaires et périscolaires. Les principes d'égalité de traitement et l'intérêt supérieur de l'enfant affirmés dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont pas suffisamment mis en œuvre.

Une enquête sur l'accueil des enfants handicapés en structures d'accueil de loisirs a été menée dans 7 départements par les délégués du Défenseur des droits.

Une consultation menée par les services du Défenseur des droits auprès d'enfants porteurs ou non de handicap, dans plusieurs accueils de loisirs, fait apparaître les bienfaits de la mixité pour l'épanouissement individuel et l'apprentissage collectif.

Le Défenseur des droits recommande :

- au ministre de l'Education nationale, dans le cadre du projet de réforme de l'école et des rythmes scolaires, de veiller à prendre en compte les besoins spécifiques des élèves handicapés, en particulier des besoins d'accompagnement sur le temps périscolaire ;
- au ministre de l'intérieur, à la ministre des affaires sociales, à la ministre des sports et à la ministre déléguée chargée des personnes handicapées d'adapter les dispositions législatives et réglementaires existantes en précisant les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants handicapés dans les structures d'accueils collectif de loisirs.



Infos lutte contre les discriminations

Semaine du 7/01/2013

Haut conseil à l'égalité entre femmes et hommes 08/01/2013

Dans le cadre de la lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a été installé, le 8 janvier à l'hôtel de Matignon, par le Premier ministre, en présence de la ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, Najat Vallaud-Belkacem.

"Assurer la concertation avec la société civile et animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité, notamment en ce qui concerne la lutte contre les violences de genre, la place des femmes dans les médias et la diffusion de stéréotypes sexistes, la santé génésique(1), l'égal accès aux fonctions publiques et électives et la dimension internationale de la lutte pour les droits des femmes", sera la mission du tout nouveau Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEF)(2) installé par le Premier ministre. Cette nouvelle instance s'inscrit dans le plan d'actions décidé à l'issue du [Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité des femmes et des hommes du 30 novembre 2012](#).

Le HCEF sera "un lieu de réflexion, d'évaluation et de proposition répondant aux attentes des pouvoirs publics, de la société civile et de la communauté scientifique", selon les termes du décret. Le Haut Conseil se substitue à plusieurs instances consultatives(3), parmi lesquelles l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes dont le champ d'intervention, limité à la parité en politique, n'est plus adapté à l'ambition du Gouvernement de **faire des droits des femmes une véritable politique publique à dimension transversale et interministérielle**.

Comme le rappelle le ministère des Droits des femmes, la construction d'une société de l'égalité réelle "dans laquelle les hommes et les femmes sont des acteurs égaux d'une société qu'ils forment indissociablement [...] repose sur un travail d'éducation, de conviction et de réapprentissage des modes de vie. Ce travail commence dès l'école, dès le plus jeune âge, mais il doit se faire également dans les institutions, dans les administrations, au sein de la famille, dans l'entreprise, dans les médias, les associations." Pour mener à bien ses missions, le HCEF, présidé Danielle Bousquet(4), est composé d'élus nationaux et locaux, de personnalités qualifiées des administrations de l'Etat et des associations ([consulter la liste des membres](#)). Il se dote de cinq commissions :

- **violences de genre ;**
- **lutte contre les stéréotypes sexistes et la répartition des rôles sociaux ;**
- **droits des femmes et des enjeux internationaux et européens ;**
- **parité en matière politique, administrative et dans la vie économique et sociale ;**
- **santé des femmes, des droits sexuels et reproductifs.**